

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 113 Vœu relatif à l'ouverture de la modification du PLU et du PLH.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la coexistence dans le 3^{ème} du PLU et du PSMV du Marais ;

Considérant la procédure de modification du PLU proposée par la Maire de Paris et son souhait que « ce cadre réglementaire n'exclut nullement l'innovation » ;

Considérant le souhait manifesté d'associer les arrondissements, leurs mairies et leurs forces vives, afin que les Parisiennes et les Parisiens se saisissent de l'élaboration du principal document d'urbanisme impactant la place du logement, de l'activité économique et des espaces verts dans la capitale ;

Considérant que l'objectif de cette modification du PLU est de donner de nouveaux outils à la municipalité pour produire des logements, notamment sociaux, lutter contre le changement climatique et la pollution, améliorer la qualité de l'environnement et la place du végétal, et renforcer l'attractivité économique ;

Considérant les récentes modifications législatives en particulier la suppression du COS ;

Considérant par ailleurs la procédure de modification du PLH proposée par la Mairie de Paris ;

Considérant que le PLU doit intégrer les mesures prévues par le PLH ;

Considérant que le 3^{ème} arrondissement a bénéficié d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat dédiée à la lutte contre l'insalubrité dans le quartier des Arts et Métiers, ayant ainsi constitué grâce à des fonds publics un parc de logements privés réhabilités et à loyer modéré ;

Considérant que le 3^{ème} arrondissement bénéficie actuellement d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat dédiée aux économies d'énergie et au développement durable mettant à jour certaines potentialités d'immeubles en matière de végétalisation et soulignant des problématiques propres à un habitat dense comme l'absence relativement forte de locaux permettant le tri sélectif ;

Considérant que le 3^{ème} arrondissement présente des spécificités comme la rareté du foncier, un faible nombre de mono-propriétés, un bâti historique complexe et dense, un passé économique très tourné vers l'artisanat;

Considérant le passé économique du 3^{ème} arrondissement fortement imprégné d'artisanat, qui suppose un nombre important de baux mixtes habitat/commerce ;

Considérant la diminution de certaines formes de mono-activités, laissant place à des locaux professionnels parfois encore vacants, étant autant de possibilités d'inciter à la diversification commerciale ;

Les élus du 3^{ème} souhaitent bénéficier d'éléments précis pour pouvoir organiser au mieux le travail à accomplir dans le cadre de ces deux procédures et plus largement dans la durée et assurer au mieux l'information des habitants de l'arrondissement pour qu'ils soient associés au mieux aux prises de décisions ;

Sur proposition de M. Pierre AIDENBAUM et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

- sous réserve que ces transmissions soient autorisées en droit, soient communiqués aux élus du 3^{ème} arrondissement :
 - la liste des mono-propriétés et leurs usages,
 - la liste des propriétés publiques,
 - la liste des immeubles dont des propriétaires sont soumis à la taxe sur les logements vacants,
 - la liste des immeubles suivis par le Service Technique de l'Habitat pour leur état global,
 - la liste des mono-propriétés ayant bénéficié d'aides financières dans le cadre d'une OPAH,
 - la localisation des immeubles disposant de locaux à usage mixte,
 - la liste des locaux commerciaux ou professionnels vacants,
- soit engagés :
 - un travail pour mesurer les potentialités de surélévation pour les dents creuses déjà repérées ou qui seraient identifiées par les habitants dans le cadre de la concertation dans le 3^{ème},
 - une étude de repérage des immeubles du 3^{ème} dans lesquels pourrait être réalisé du logement social dans le diffus.